SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2023

Liste des délibérations examinées lors de cette séance par le Conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, suite à la convocation en date du 30 janvier 2023, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel HANNECART, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Étaient présents</u>: M. HANNECART Michel, Maire, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. GODIN Jean-Luc, M. GRIERE Daniel, Mme FOSTIER Francine, M. LEGRAND Pascal, Adjoints;

Mme BAUDRY Marie-Fernande, M. ROLAND Paul-Henri, M. CARPENTIER Bernard, Mme LABOUREUR Marie-Claude, Mme DEBIONNE Brigitte, M. VAN VOOREN Valéry, Mme BAYART Nathalie, M. BOUCHEZ Sébastien, Mme GROULT Mélanie, M. MARIE Serge, M. HERBIN Alain, Mme ROUSIES Françoise, M. SCULFORT Christophe, Mme CAILLEAUX Christine, Conseillers municipaux.

<u>Absents excusés</u>: Mme DELVALLEE Séverine (procuration donnée à Mme DOCTOBRE Marie-Christine), Adjointe, M. LALLEMAND Serge (procuration donnée à M. HERBIN Alain), Mme HANNAPPE Françoise (procuration donnée à M. MARIE Serge), conseillers municipaux.

Madame GROULT Mélanie a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N°2023-001</u>: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur l'attribution des subventions pour 2023 de la manière suivante

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT (€)	MONTANT DE LA SUBVENTION DITE EXCEPTIONNELLE (€)	VOTE
GEA	700		A l'unanimité des membres participant au vote (Mme BAUDRY Marie-Fernande n'ayant pas participé au vote)
ENERGY-FITNESS	600		A l'unanimité
CADANCE	500		A l'unanimité
B2H	800		A l'unanimité
JUDO CLUB	3 000		A l'unanimité des membres participant au vote (M. MARIE n'ayant pas participé au vote)
CLUB CYCLO	700		A l'unanimité
SOCIETE DE PECHE	400		A l'unanimité
STE DE CROSS LES INTIMES	400		A l'unanimité
US BERLAIMONT	18 000		A l'unanimité
US COLLEGE GILLES DE CHIN	600		A l'unanimité
CLUB DE PETANQUE BERLAIMONT	750		A l'unanimité
TAO CHIDO	1 500		A l'unanimité
HARMONIE MUNICIPALE	6 650		A l'unanimité
CALECHE COUNTRY CLUB	500		A l'unanimité
CLUB SCRABBLE	300		A l'unanimité
CLUB DES RETRAITES	400		A l'unanimité
CLUB DE L'AMITIE	400		A l'unanimité
RADIO CLUB	110		A l'unanimité
COMITE DES FETES DU SARBARAS	500		A l'unanimité
STE DE CHASSE ST HUBERT	630		A la majorité des membres présents 17 voix pour et 6 voix contre (M. MARIE, M. HERBIN avec chacun un pouvoir, M. SCULFORT et Mme ROUSIES)
AMICALE PHILATELIQUE	400		A l'unanimité
DON DU SANG	600		A l'unanimité
PROTECTION CIVILE	1300		A l'unanimité
1049 ^{ème} SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES	350		A l'unanimité des membres participant au vote (M. GODIN n'ayant pas participé au vote)
UNC DE BERLAIMONT	800		A l'unanimité
APEL ST MICHEL	350		A la majorité des membres présents 22 voix pour et 1 voix contre (M. MARIE)
APE DE MORMAL	350		A l'unanimité
APE HAUTS COMME 3 POMMES	350		A l'unanimité
APE COLLEGE GILLES DE CHIN	350		A l'unanimité des membres participant au vote (Mme GROULT n'ayant pas participé au vote)

Et à l'unanimité,

- donne son accord pour l'ouverture d'une PROVISION de 6 000 € pour les subventions évènementielles,
- précise que les crédits pour le versement de ces subventions de fonctionnement et évènementielles, soit un montant total de 48 290 €, seront inscrits au budget primitif 2023.

<u>DELIBERATION N°2023-002</u>: MODIFICATION DES ARTICLES 7 ET 11 DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Approbation à la majorité des membres présents (21 voix pour et 2 abstentions M. SCULFORT et Mme ROUSIES).

DELIBERATION N°2023-003: SUBVENTION CCAS 2023

Adoptée à l'unanimité le versement d'une subvention au CCAS à hauteur de 30 000 € au titre de son exercice 2023 pour le financement de l'ALSH.

<u>DELIBERATION N°2023-004</u>: PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES VOYAGES SCOLAIRES A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une participation de 8,50 € par jour et par élève de Berlaimont participant au séjour linguistique de 4 jours sur la côte d'Opale organisé du 04 au 07 avril 2023 par le collège Gilles de CHIN soit selon le nombre d'élèves de Berlaimont inscrits une participation de 782 € ;
- de remettre à une prochaine séance la fixation des participations accordées à l'ensemble des établissements scolaires situés sur la commune et à l'extérieur après étude de la commission « enseignement ».

<u>DELIBERATION N°2023-005</u>: RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DU DROIT DE CHASSE A LA SOCIETE DE CHASSE « L'ESPERANCE DE SAINT AUBIN » ET A LA SOCIETE DE CHASSE DE SAINT-HUBERT A BERLAIMONT

Approbation à la majorité des membres présents (21 voix pour et 2 abstentions M. SCULFORT et Mme ROUSIES).

<u>DELIBERATION N°2023-006</u>: PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX SUIVIS EN REGIE AU TITRE DE L'ANNEE 2022 PAR LA CAMVS

Adoptée à l'unanimité le versement d'une participation au titre du fonds de concours pour les travaux de marquage de zone de stationnement sur chaussée Rue du Vert DRAGON, à la CAMVS,

correspondant à 50 % de la part nette supportée par la CAMVS pour ces travaux soit une participation communale estimée à 213,89 €.

Information sur les décisions de l'exécutif prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.

La séance est levée à 21 heures.

A Berlaimont, le 07 février 2023

Le Maire,

Michel HANNECART